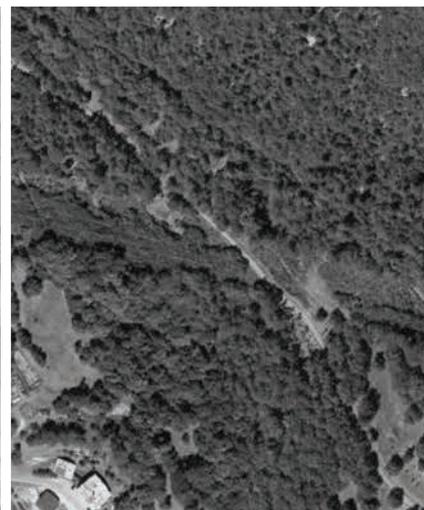




Commune de Montagny



Octobre 2022

Source orthophoto : <http://www.geoportail-des-savoie.org>

COMMUNE DE MONTAGNY

Analyse paysagère

Date	Observation
18/10/2022	Document 1

Réf. : 22-044

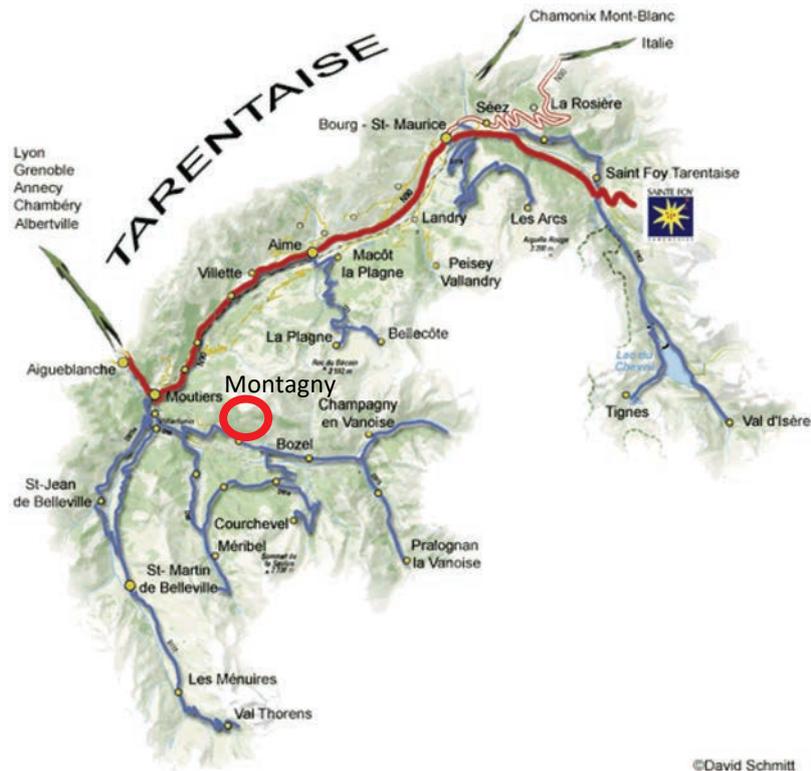
SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	2
1 LE TERRITOIRE D’ETUDE PAYSAGERE : CONTEXTE GENERAL DU PAYSAGE A DIVERSES ECHELLES	4
1.1 Les 5 unités paysagères sur la commune	4
1.2 Le grand paysage et les vues	7
1.2.1 Depuis la RD89.....	9
1.2.2 Depuis l’aire de repos de la RD90.....	9
1.2.3 Depuis Courchevel.....	10
1.2.4 Vues depuis le village	10
1.3 Evolution historique du paysage de la commune	11
1.4 Les trames influentes a l’échelle du Chef-Lieu.....	14
1.4.1 La trame verte	14
1.4.2 La trame bleue.....	14
1.4.3 La trame urbaine	14
1.5 L’esthétique du paysage et de l’architecture de Montagny	16
1.5.1 Les jardins et essences fruitières.....	16
1.5.2 Les limites espace public/espace privé	17
1.5.3 Les passages et traversées	20
1.5.4 Les « espaces de rencontres ».....	22
1.5.5 Aspect architectural	23
1.5.6 Les espaces de stationnement	27
1.5.7 Les couleurs, les aspects et matériaux privilégiés à Montagny	28
2 LES LIEUX D’IMPLANTATION DU PROJET	31
2.1 Etat des lieux du secteur d’implantation du projet.....	31
2.2 Le projet et son insertion dans le paysage de la commune	33
2.2.1 Le schéma global d’aménagement.....	33
2.2.2 Les végétaux	33
2.2.3 L’architecture	37

INTRODUCTION

Montagny est une commune située dans le département de la Savoie. Elle se trouve entre Moutiers à 10km environ à l'ouest et Bozel à 5km environ à l'est, dans la vallée de la Tarentaise. Elle est implantée sur le versant sud au centre des pentes allant du massif du Mont-Jovet au Doron de Bozel. Sur le versant d'en face se trouvent les stations de ski de Courchevel, La Tania et Méribel – Les Allues. Le projet de développement du village se fera au pied du Chef-lieu.

Figure 1 : Représentation cartographique de l'étendue de la vallée de la Tarentaise



➤ **Objet de l'analyse paysagère :**

Cette analyse paysagère est réalisée dans le cadre de la modification du PLU afin de préciser et cibler les enjeux paysagers du village. Il s'agit d'identifier les éléments qui composent le paysage de Montagny.

Dans un premier temps l'analyse paysagère a pour objet de faire part d'observations sur les paysages qui font l'identité du village, de repérer les grands principes et spécificités de la commune d'un point de vue architectural, urbanistique et paysager.

Dans un second temps, l'analyse paysagère permet d'orienter les choix d'aménagement et le traitement des constructions et des espaces pour les futurs projets d'aménagements prévus dans le chef-lieu. Les choix qui découlent de cette analyse sont déclinés en interdictions et préconisations.

L'analyse porte sur les points suivants :

- Analyse paysagère à l'échelle du chef-lieu et de ce qui l'entoure
- Analyse paysagère de la parcelle

Commune de Montagny – analyse paysagère

Cette étude est réalisée en conséquence des orientations générales du PADD, à savoir :

- Protéger la trame verte, les espaces boisés, les forêts, les corridors, les haies, les clairières, les jardins...
- Préserver la trame bleue, les cours d'eau, les sources, les bassins...
- Protéger les espaces classés ZNIEFF
- Préserver les cônes de vue sur le territoire et les communes limitrophes
- Valoriser le patrimoine

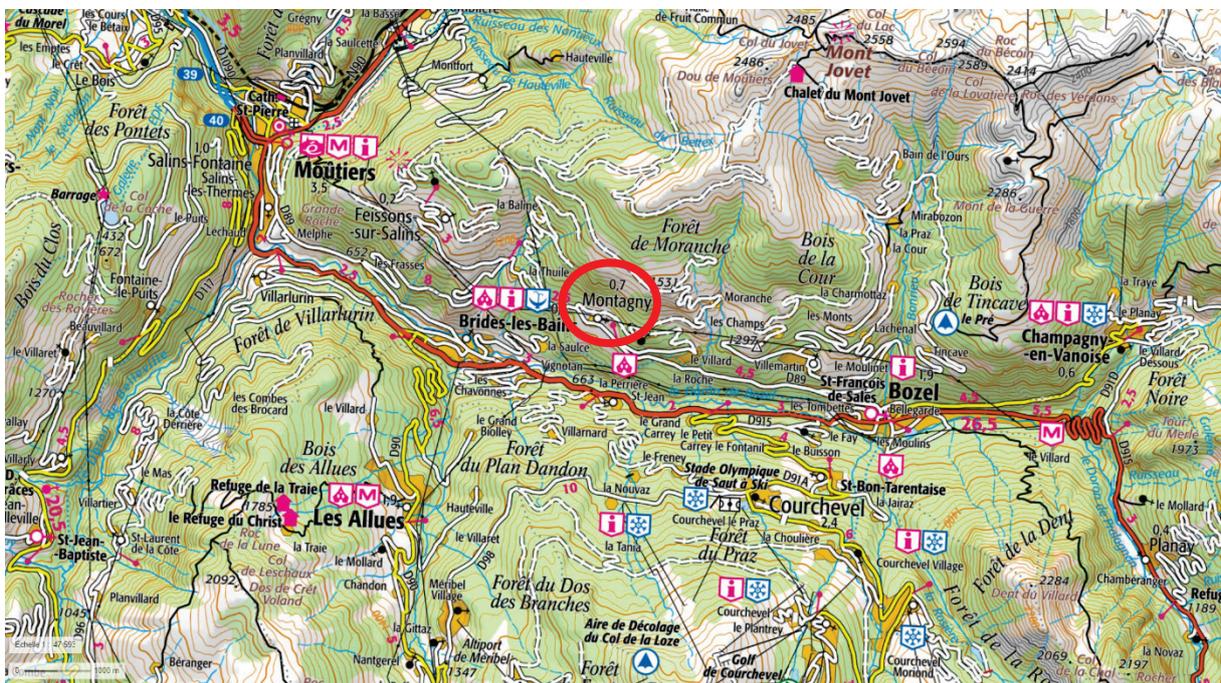
Et des OAP du secteur des Noyers, classé en AUam au PLU.

Nous distinguerons les prescriptions des préconisations par le code colorimétrique suivant :

En rouge : Les interdictions (qu'il est nécessaire de respecter)

En bleu : Les préconisations (qu'il est vivement conseillé d'appliquer, sans effet obligatoire)

Carte 1 : Localisation du projet



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

➤ Rappel de la définition du paysage par la convention européenne

La convention européenne du Paysage définit le paysage comme :

« une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

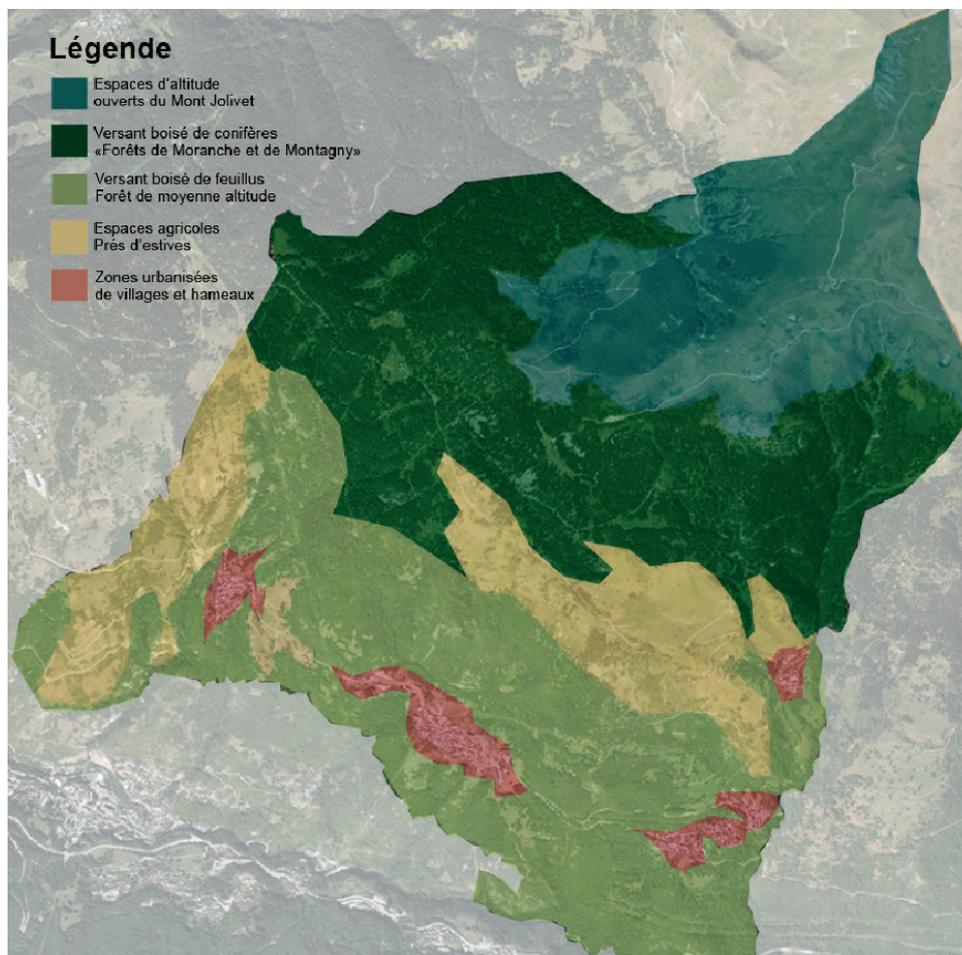
Cette définition met en évidence les trois dimensions du paysage (la portion de territoire, la perception, les populations).

1 LE TERRITOIRE D'ETUDE PAYSAGERE : CONTEXTE GENERAL DU PAYSAGE A DIVERSES ECHELLES

1.1 LES 5 UNITES PAYSAGERES SUR LA COMMUNE

Les unités paysagères sont des espaces singuliers résultant des interactions entre les activités humaines anciennes et récentes et le milieu naturel. Elles permettent de voir à une échelle intermédiaire les dynamiques paysagères (les pratiques actuelles du secteur), de les situer et comprendre la place qu'elles occupent à l'échelle communale.

Carte 2 : Les unités paysagères à l'échelle de la commune



Le territoire communal de Montagny peut être découpé en 5 unités paysagères :

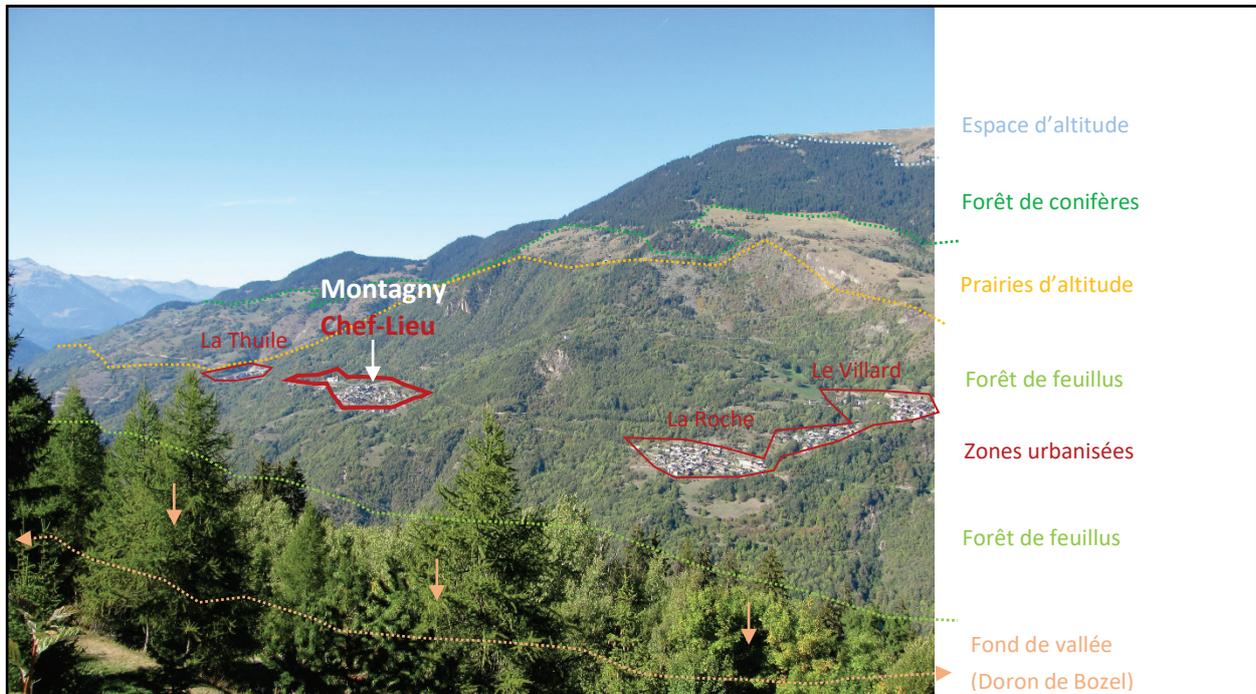
- Les espaces d'altitude (étage alpin)
- Le versant boisé de conifères (étage subalpin)
- Le versant boisé de feuillus (étage montagnard)
- Les espaces agricoles (étage montagnard et collinéen)
- Les zones urbanisées (étage collinéen)

Commune de Montagny – analyse paysagère

On y rencontre également de grands prés pâturés, ainsi que des jardins potagers à proximité immédiate des hameaux et notamment des cœurs anciens.

Ces cinq unités sont localisées sur la carte ci-dessus.

Photo 1 : Synthèse des grandes unités paysagères à l'échelle du versant de Montagny in situ



- Espace de haute altitude



Photo du refuge du Mont Jovet et de son environnement
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Refuge_du_Mont_Jovet

entre 2000 et 2500m d'altitude

Les espaces d'altitude à Montagny sont principalement pratiqués comme estives. Ce sont des lieux peu arborés, l'altitude et le climat y étant moins propices aux développements des espèces ligneuses.

On peut y observer de vastes prairies, un chemin de terre pour accéder au refuge du Mont Jovet et aux nombreux chalets d'alpages dispersés sur l'ensemble de cet espace.

- Versant boisé de conifères

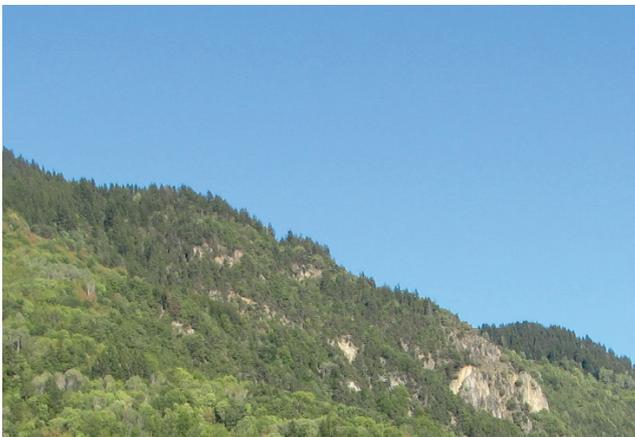


Photo des sommets boisés de conifères, depuis Montagny
Source : Agence ROSSI

entre 1500 et 1900m d'altitude

Le versant boisé de conifères, observable depuis le Chef-Lieu, est un espace peu accessible, composé d'un couvert essentiellement d'épicéas, sapins et mélèzes, adaptés au climat subalpin, d'escarpements rocheux, de falaises. On les distingue bien par leur couleur plus foncée, leur épaisseur végétale et la constance de leur présence dans le paysage toute l'année.

- Versant boisé de feuillus

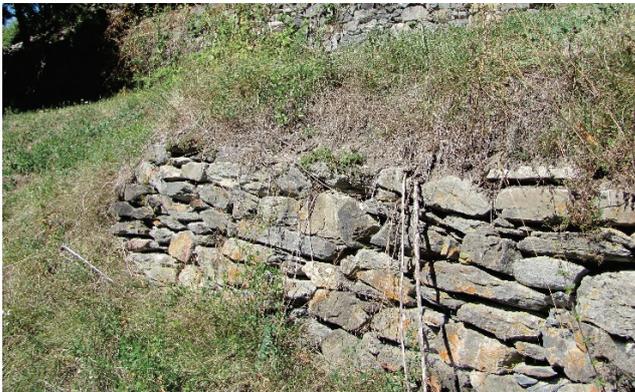


Photo des sommets boisés de feuillus et quelques conifères, depuis Le Chef-Lieu de Montagny
Source : Agence ROSSI

entre 700 et 1500m d'altitude

Le versant boisé de feuillus se trouve à proximité immédiate des habitations du chef-lieu et des hameaux de Montagny. Il est composé d'arbres à feuilles caduques comme les frênes, érables, hêtres, noisetiers, chênes... Ponctuellement on peut voir quelques épicéas se mêler au couvert végétal caduc. Ils sont implantés dans la pente entre les forêts subalpines (conifères) et le pied du versant jusqu'en limite du Doron accompagné d'une ripisylve (frênes, peupliers, ...). Le versant est traversé de quelques routes (dont la RD qui traverse le Chef-Lieu).

- Zones urbanisées



*Photo du Chef-Lieu de Montagny, dessinant une partie du profil sur le versant
Source : Agence ROSSI*

à environ 1000m d'altitude

Les zones urbanisées de Montagny sont situées en moyenne à 1000m d'altitude sur un espace en pente étagé par l'aménagement de routes et par l'implantation du bâti. Les quelques hameaux qui composent Montagny sont implantés le long de la D89 et se développent de manière linéaire, en suivant les courbes de niveau et les contraintes liées à la pente.

La partie ancienne de Montagny est dense et étagée dans la pente, avec une bonne adaptation au terrain naturel. Elle est composée de gros volumes, l'ensemble est de premier abord très minéral. L'extension plus récente se compose de maisons individuelles avec jardin, implantées de manière plus espacée et en terrasses le long des routes d'accès. Les façades sont tournées majoritairement vers le sud, avec un faitage perpendiculaire aux courbes de niveau. Les jardins sont en pente, composés de talus végétalisés et/ou jardinés, parfois également sous forme de reliquats d'anciennes cultures en terrasses soutenus par des murs de pierre sèche.

1.2 LE GRAND PAYSAGE ET LES VUES

La commune de Montagny étant implantée sur le versant, elle se donne à voir et dispose d'un point de vue lointain de son chef-lieu et de ses hameaux sur les montagnes voisines. Elle constitue un élément important du paysage global de la vallée, bien que le village en lui-même ne bénéficie pas d'une vision *panoptique*¹ sur l'ensemble du secteur et reste plutôt discret. En effet, depuis le versant d'en face, le village n'est pas toujours visible suivant les points de vue adoptés, Montagny étant implanté dans un petit renflement plus ou moins plat du versant.

¹ Panoptique : Dans ce contexte il s'agit de pouvoir voir l'ensemble d'un lieu, depuis un unique point de vue.
En architecture : qui est aménagé de telle sorte que d'un point de l'édifice on puisse en voir tout l'intérieur.

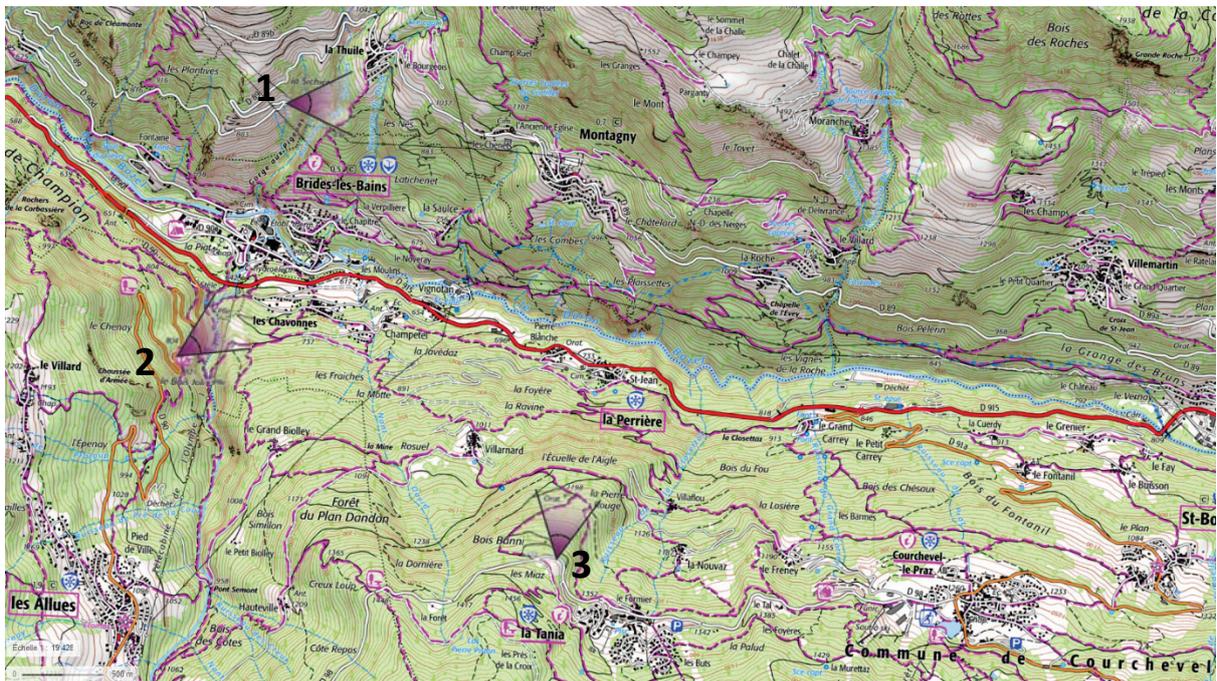
Commune de Montagny – analyse paysagère



Vallée du Doron - source : Google Earth

La commune est visible depuis le massif de la Vanoise. Plusieurs points de vue constituent une référence pour observer le village avec un certain recul. Nous en avons choisi 3 principaux qui offrent une vue ouverte et large sur la commune et ses hameaux.

Carte 3 : Cônes de vue principaux recensés en direction de Montagny



Le village est identifiable depuis le versant d'en face grâce à des repères importants pour la commune de Montagny : La chapelle Notre-Dame-des-Neiges, l'église du Chef-Lieu et l'ancienne église. La visibilité de ces éléments patrimoniaux identitaires de la commune doit être préservée. Ils participent à la ponctuation du grand paysage et permette une bonne orientation sur le versant.

Photo 2 : Les éléments patrimoniaux identitaires qui font office de repères pour la commune

Vestiges de l'ancienne Eglise



Source : Agence Rossi

Chapelle Notre-Dame-des-Neiges



Source : page facebook Montagny Tarentaise

Eglise du Chef-Lieu de Montagny

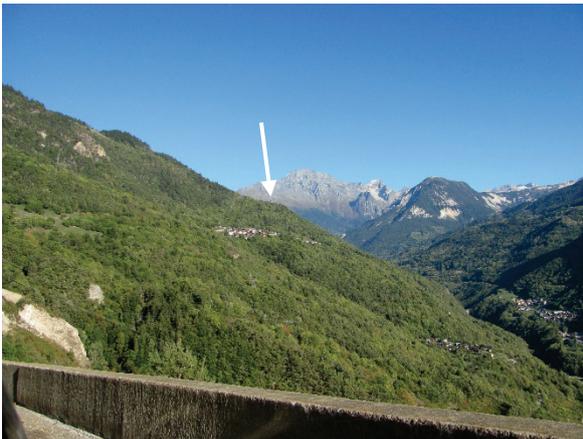


Source : Agence Rossi

1.2.1 Depuis la RD89

Le boisement de feuillus s'étend sur l'ensemble du versant et entoure le bâti du Chef-Lieu. Il est situé à proximité immédiate du village et occulte légèrement sa périphérie, constituant une limite plus floue. On peut apercevoir la chapelle Notre-Dames-des-Neiges qui domine le village sur un petit promontoir naturel dû au relief unique. Ce point de vue donne l'impression d'un village plutôt dense et de forme légèrement allongée. Le bâti se distingue par ses façades généralement blanches parées de bois.

Photo 3 : Points de vue lointains sur le village de Montagny



1- Depuis la D89 menant au village de Montagny



1.2.2 Depuis l'aire de repos de la RD90

La chapelle demeure bien visible. On peut distinguer nettement le clocher de l'église actuelle, les vestiges de l'ancienne église ainsi que deux constructions en contrebas à proximité des réseaux électriques et réseaux d'eau. Le village apparaît depuis ce point de vue comme un ensemble étendu, voire linéaire, sur un replat.



2- Depuis l'aire de repos de la D90 - Les Allues



1.2.3 Depuis Courchevel

Depuis Courchevel le point de vue semble plus ouvert : le Chef-Lieu apparaît plus nettement. Le village paraît plus ouvert, moins encerclé de façon immédiate par la forêt. On peut voir distinctement les prairies qui entourent le village, les bâtiments « repères » comme l'ancienne église un peu excentrée et en légère hauteur par rapport au reste du village, l'église à proximité du cœur historique, qui devient plus centrale. L'implantation du bâti semble plus rassemblée, de forme arrondie, plus dense que depuis la montée aux Allues et suit bien les courbes de niveaux qui sont également plus visibles depuis ce point de vue.



3- Depuis la station de Courchevel - La Tania



1.2.4 Vues depuis le village

Depuis la commune on peut apercevoir notamment le massif de la Vanoise qui constitue un vis-à-vis majeur avec le village des Allues et la station de Courchevel – La Tania.

Les montagnes caractéristiques observables depuis le Chef-lieu sont la Dent du Villard à l'Est, le Rocher de la Loze où se trouve Courchevel en direction du Sud, le Dos de Crêt-Voland et le Roc de la Lune à l'Ouest. Depuis les extrémités du Chef-Lieu, les vues permettent d'observer des massifs plus lointains comme le Grand Bec et la Pointe de Méribel au plus à l'Est ainsi que le Rocher des Ravières au plus à l'Ouest.

Photo 4 : Vues sur les massifs environnant et le grand paysage depuis le Chef-Lieu de Montagny



Ces vues depuis le versant doivent être préservées, pour leur qualité paysagère et la lisibilité du paysage dans la vallée.

INTERDICTION :

- Les panneaux brises-vues occultants et les haies opaques (de hauteur supérieur à 1.50m) qui referment les vues interstitielles de qualité.

PRECONISATION :

- Conserver un espacement entre les éléments bâtis où les cônes de vue sont les plus pertinents et les plus remarquables.

Photo 5 : Exemple de vues ouvertes et cadrées entre deux bâtis dans le village



1.3 EVOLUTION HISTORIQUE DU PAYSAGE DE LA COMMUNE

Parmi les divers hameaux implantés sur le versant, on retrouve: La Thuile, le Chef-Lieu, La Roche et Le Villard, Les Moranches, suivi de quelques habitations parsemées dans les hauteurs du versant d'après la carte de l'Etat-major (1820-1866). L'église, quant à elle, se situait en périphérie du bourg principal, à quelques mètres au Nord-Est.

Commune de Montagny – analyse paysagère

Historiquement, le Chef-Lieu de Montagny était constitué d'un noyau urbain principal et de plusieurs petits hameaux indépendants disséminés. A cette période, la morphologie du Chef-lieu concerne un développement en plateau, de forme circulaire.

Figure 2 : Carte de l'Etat-Major (1820-1866)



Source : Géoportail.fr

La vallée était occupée par plusieurs usages agricoles : des prairies en altitude, utilisées comme alpages, des champs, notamment de céréales, et enfin des vignes en adrets au pied du versant. La forêt n'occupe que les espaces les plus pentus, moins faciles à travailler pour l'agriculture et les abords des cours d'eau. Elle laisse la place à de grandes surfaces agricoles ouvertes.

Figure 3 : Photos aériennes de 1950 à nos jours



Montagny dans les années 1940-1950

Source : remonterletempsIGN – 1948



Montagny dans les années 1980

Source : remonterletempsIGN – 1986

Commune de Montagny – analyse paysagère



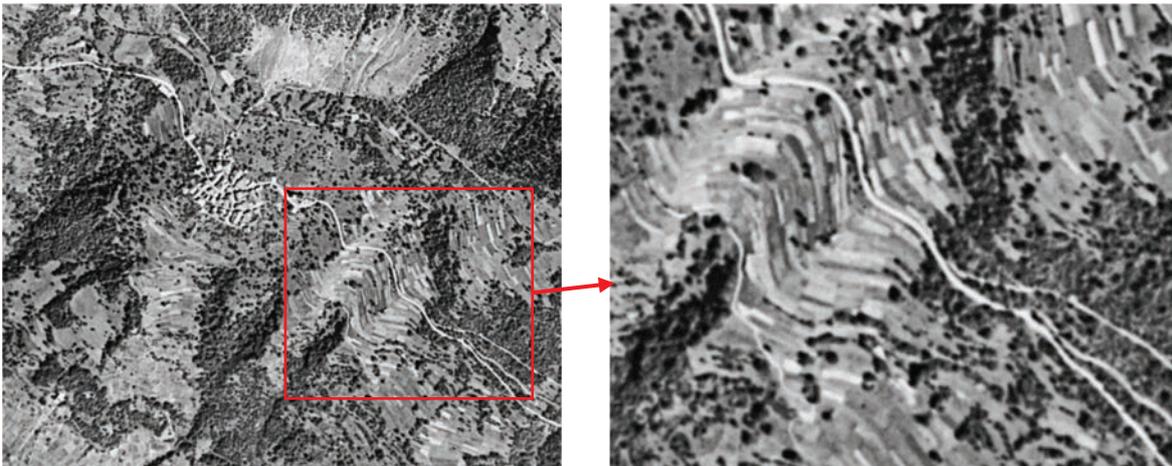
Montagny dans les années 1990
Source : remonterletempsIGN – 1995



Montagny dans les années 2000
Source : remonterletempsIGN – 2001

D'après les photographies aériennes, l'enforestement présente une grande place dans l'évolution du versant. En effet, dès les années 1950, la forêt s'étale petit à petit. Depuis les années 1990, certaines clairières ont tendance à se refermer. Les pratiques agricoles quant à elles ont évolué avec l'arrivée de la mécanisation et le remembrement car les surfaces en prairie sont entretenues de manière très homogène aujourd'hui alors que dans les années 1950 on peut observer une mosaïque de petites parcelles qui suivent les courbes de topographie. La surface des espaces agricoles a diminué et les cultures ont perdu en diversité.

Figure 4 : Parcelleire en lanières au Sud-Est du Chef-Lieu de Montagny dans les années 1950-60



Source : remonterletempsIGN – 1950

La forêt a par endroit gagné du terrain. On voit également petit à petit le Chef-Lieu s'étaler et perdre sa forme circulaire pour laisser place à un urbanisme en longueur, en léger accordéon. Les habitations se développent plus à l'Est du bourg, en contrebas, le long de la route principale (D89) et de quelques rues secondaires sinueuses qui se sont prolongées au fil du temps, sur le même modèle que la D89.

Figure 5 : Photo aérienne de Montagny aujourd'hui (2020-2022)



Source : géoportail – 2020-2022

Aujourd'hui le village de Montagny constitue un cordon urbain en petit « chapelet », le long de la D89, de 4 hameaux principaux : La Thuile à l'Ouest de la commune, le Chef-lieu au centre, La Roche et Le Villard à l'Est (situé entre 900 et 1000m d'altitude environ). S'ajoutent quelques hameaux secondaires (pratiques estivales - alpages) comme La Balme ou Moranche qui sont installés sur les quelques replats qu'offre le versant en plus haute altitude (situé à 1350 et 1400m d'altitude environ).

1.4 LES TRAMES INFLUENTES A L'ECHELLE DU CHEF-LIEU

1.4.1 La trame verte

Le végétal est structurant dans la commune et à l'échelle du versant. En effet, Montagny est concerné par un couvert forestier important, ainsi que des prairies en périphérie des villages. Les jardins-potagers sont également présents dans les interstices du village (principalement au sud des habitations) ainsi que des espaces jardinés fleuris entre les habitations anciennes.

1.4.2 La trame bleue

On peut deviner le passage de l'eau grâce à la topographie de la commune composée de ravines qui descendent dans la vallée pour s'écouler dans le Doron. Le cœur de village est épargné par les ruisseaux et ravines plus importants qui se situent plutôt à l'Est et à l'Ouest du territoire communal. Plusieurs ruisseaux traversent le Chef-Lieu, souterrains ou aériens et rejoignent les ruisseaux visibles en bas du village. Certains sont utilisés et mis en scène (Voir : Photo 17 : Exemples de « micro-espaces » publics qui invitent à la contemplation et à la rencontre). En aval du village, les ruisseaux sont accompagnés d'une trame verte.

1.4.3 La trame urbaine

Le Chef-Lieu est composé d'un alignement bâti ancien qui suit les voies, soit principales, soit perpendiculaires. Il suit parallèlement les courbes de niveaux, avec une imbrication des toitures dans le sens de la pente. L'extension à l'Est/Sud-Est, plus récente, est composée de maisons individuelles

Commune de Montagny – analyse paysagère

en milieu de parcelle, avec un jardin en périphérie. Elle apparaît moins dense que le cœur de village plus ancien.

Figure 6 : Plan simplifié des trames vertes et bleues et de la trame urbaine de Montagny

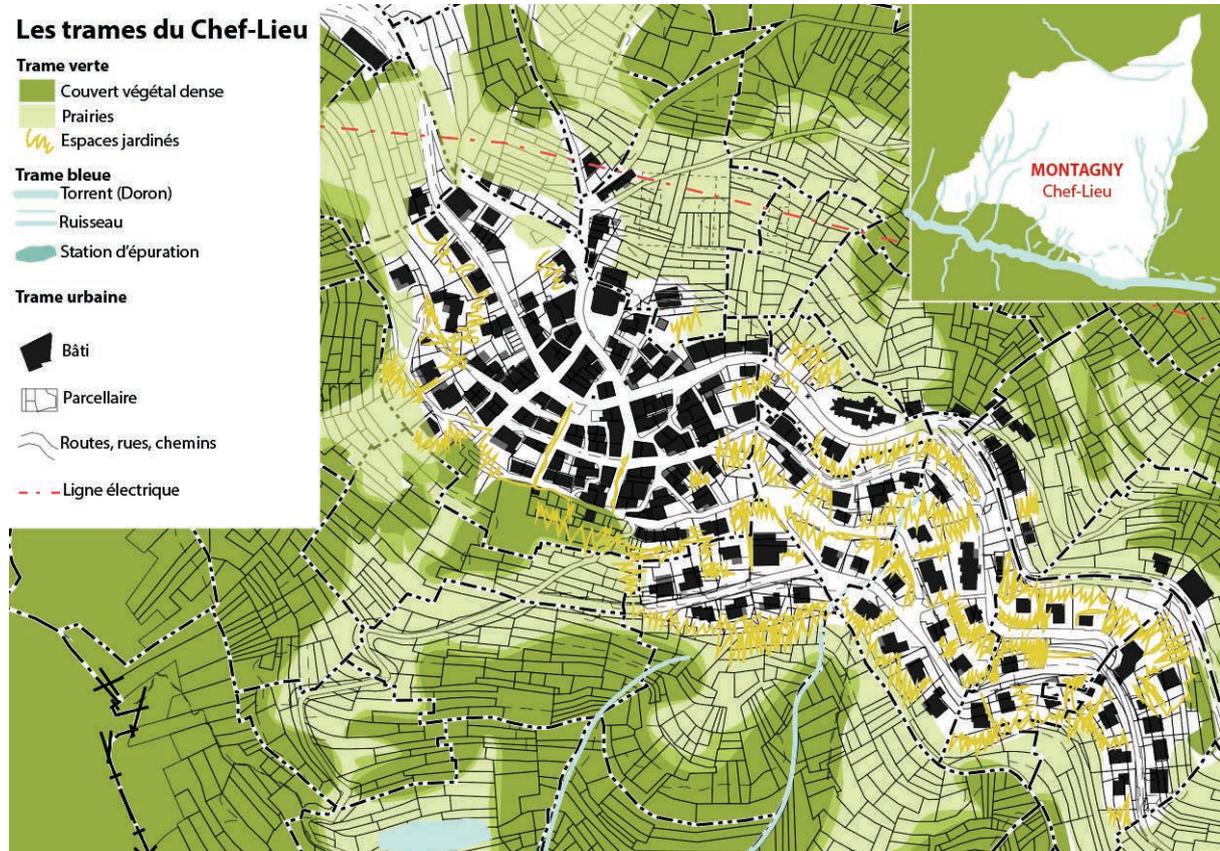


Photo 6 : Vue du Chef-lieu depuis la rue du lotissement des Jardins



1.5 L'ESTHETIQUE DU PAYSAGE ET DE L'ARCHITECTURE DE MONTAGNY

1.5.1 Les jardins et essences fruitières

La commune de Montagny compte de nombreux fruitiers : pruniers, cerisiers, pommiers, noyers... répartis dans les interstices disponibles et en périphérie du village. Elle conserve en son sein des petits potagers en terrasses, visibles depuis les rues et les axes principaux.

Photo 7 : Exemple de jardins visibles depuis les routes et chemins publics du Chef-Lieu



PRECONISATIONS :

- Conserver au maximum des espaces jardinés et des potagers visibles depuis les espaces publics qui font la spécificité de Montagny.
- Préserver et soutenir la forte présence de fruitiers dans le village.
- Privilégier les essences comestibles (locales, de climat adapté) aux abords des chemins d'accès publics, en prenant soin d'éviter de les mélanger avec des essences non comestibles (voire toxiques).

Photo 8 : Exemple de fruitiers en bordure des voies publiques (à conserver)



1.5.2 Les limites espace public/espace privé

La commune ayant un caractère rural, les clôtures y sont rares voire inexistantes. On retrouve des clôtures en périphérie des jardins, afin de protéger les cultures de la faune sauvage. Elles sont généralement en grillage simple torsion ou bois parfois sur muret. Quelques gardes corps viennent sécuriser les espaces de stationnement et autres terrasses imbriquées dans la pente.

- *Traitement des clôtures et/ou garde-corps*

INTERDICTIONS :

- Les clôtures de type rondins de gros calibre, excepté les garde-corps
- Les clôtures à lames composite
- Les claustras ou panneaux occultants.

PRECONISATIONS :

- Privilégier l'absence de clôtures ou la mise en place de clôtures transparentes (grillage métallique simple torsion, barrière bois) notamment accompagnées de fruitiers
- Privilégier les garde-corps bois ou métalliques accompagnés de plantes grimpantes (vigne)
- Privilégier les teintes de RAL discrètes (couleurs vert sapin, brun-gris, bois)
- Préserver des perméabilités dans les clôtures afin de garantir des zones de passages petite-faune (tunnel ou échelle à hérisson, sentiers amphibiens...)
- Inciter à la plantation de petits fruitiers adaptés au climat et privilégier les variétés locales en limite de propriété (vigne, framboisiers, groseilliers,...)
- Privilégier les essences mellifères (fleurs), les vivaces, sur les talus et jardinières créées par les murets de soutènement.

Photo 9 : Exemples de clôtures interdites

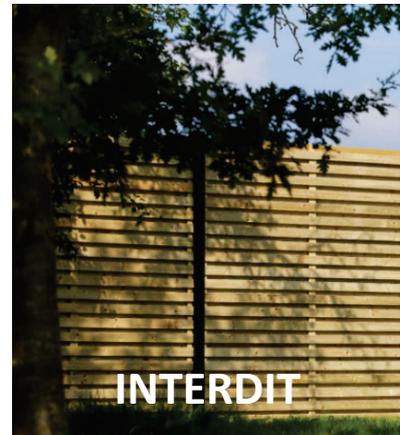


Photo 10 : Exemples de clôtures métallique et bois

Type treillis ou barreaudé



Type barrière bois



Photo 11 : Clôtures existantes faisant office de garde-corps préconisés



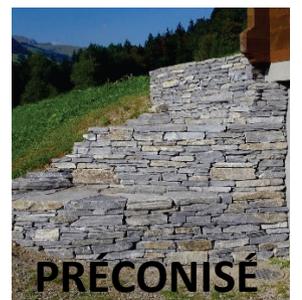
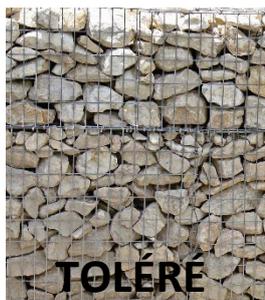
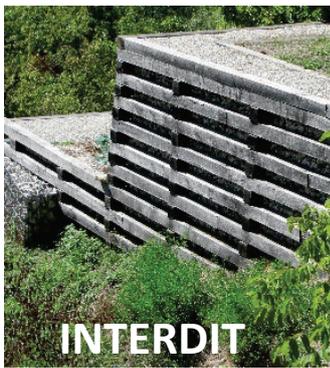
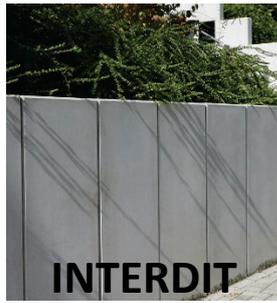
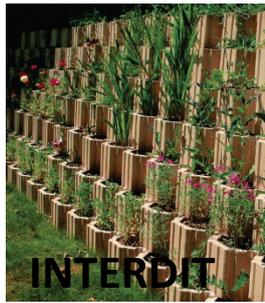
- *Traitement des talus*

INTERDICTIONS :

- Les murs de soutènement en rondins de bois (ne correspond pas au traitement général des talus dans la commune)
- Les blocs végétalisés (pérennité limitée dans le temps, aspect trop systématique, connotation industrielle qui ne correspond pas à l'esthétique générale de la commune)

PRECONISATIONS :

- Privilégier la pierre sèche pour la création de refuges et de micro-habitats pour les insectes, notamment pour les pollinisateurs et les petits reptiles.
- Les murs de soutènement en gabions sont tolérés, si recouverts d'une végétation persistante



NB : les tas de bois jouent aussi un rôle à la fois de refuge (micro-habitat pour les insectes et petits animaux) et esthétique de par leur authenticité et leur rusticité.

Photo 12 : Exemple de murs de pierre sèche et tas de bois in situ : générateurs de micro-habitats



1.5.3 Les passages et traversées

La commune est traversée par de petits cheminements piétons, souvent vernaculaires, aménagés de façon sommaire. Ces traversées piétonnes participent au charme du centre historique de Montagny, apportent ponctuation et respiration dans les interstices du village. De plus, elles invitent les habitants comme les promeneurs à contempler les jardins qui les entourent et la vue plongeante sur la vallée, mais également à se rencontrer.

Photo 13 : Exemples de traversées ou accès entre deux parcelles ou habitations dans la pente



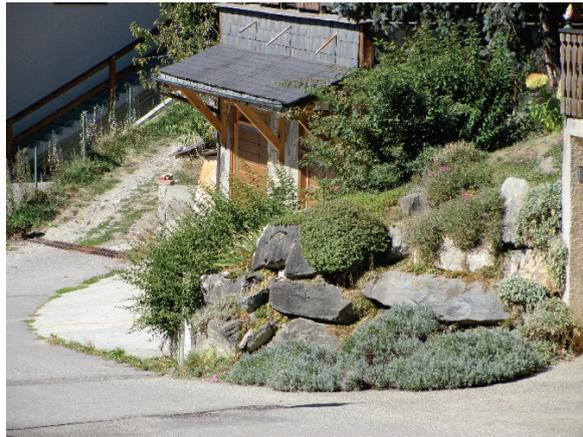
INTERDICTION :

- Les revêtements de type caillebottis caoutchouc (bien souvent réservés aux stations de sports d'hiver)

PRECONISATIONS :

- Préserver les passages et traversées afin de garder une perméabilité dans les circulations entre les différents espaces/quartiers dans la commune, et préserver le lien entre la partie haute et la partie basse du Chef-Lieu.
- Souligner les espaces ouverts, dégagés, accessible par un cheminement et/ou des escaliers pour faciliter/sécuriser les allées et venues à travers le village, dans la pente.
- Privilégier les traverses paysagères en bois massif ou les nez de marche en pierre
- Eviter les escaliers métalliques qui ont une connotation industrielle

Photo 14 : Exemple d'escalier avec traverses bois et talus ouvert, tous deux ornés de végétaux



Par souci d'intégration au paysage local, les plantations seront réalisées en mélangeant des arbres et arbustes d'essences variées, en privilégiant les essences locales. Il est préconisé de planter des arbres fruitiers plutôt que des résineux.

Les plantations d'arbres à feuillage persistant sont limitées à un quart des plants.

Photo 15 : Exemples d'ambiance paysagère par les plantations à favoriser



1.5.4 Les « espaces de rencontres »

La commune de Montagny bénéficie de plusieurs micro-espaces publics qui invitent en parcourant son centre du village à effectuer des pauses. Ces espaces rythment les traversées du village et créent des lieux privilégiés d'échange et de rencontre. Parmi ces lieux on retrouve : des fontaines, des bassins, des bancs, des petits édicules (abris – microarchitectures), des points d'informations, des « balcons » faisant office de parking, des petits paliers dans les sentiers...

PRECONISATIONS :

- Conserver et mettre en valeur les points de rencontre dans la commune
- Créer des points de rencontre supplémentaires répartis de façon homogène dans le Chef-Lieu par l'ajout de bancs, placettes, paliers de repos avec vue...
- Préserver les vues dégagées depuis les espaces de stationnement
- Conserver et prolonger les sentiers existants en privilégiant des espaces de repos
- Mettre en valeur les points d'eau, les bassins, mettre en scène les sources en privilégiant les circulations à ciel ouvert et l'apport de végétaux hygrophiles comme observé in situ (menthe)

Photo 16 : Illustration d'une placette faisant office de point de rassemblement et d'observation



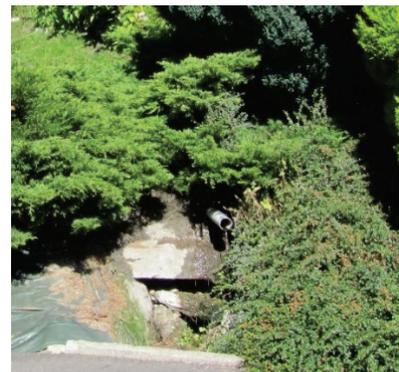
Photo 17 : Exemples de « micro-espaces » publics qui invitent à la contemplation et à la rencontre



Captage vernaculaire avec des seaux et une rigole en bois



Chenal bétonné à travers un talus entre deux habitations



Source captée, empierrée et végétalisée

Commune de Montagny – analyse paysagère



Petite terrasse de stationnement avec vue à 180° sur les massifs



Petite terrasse d'accès et stationnement avec vue sur les montagnes



Parking au centre du village avec une avancée dégagée sur le grand paysage



Banc fabriqué par la commune près de l'église



Table de pique-nique PMR mise en place par la commune



Abri bus en bois le long de la D89

1.5.5 Aspect architectural

Deux types de constructions existent sur le Chef-Lieu :

- le bâti traditionnel, composé de grands volumes et constitué de matériaux locaux, lié aux usages passés (logement et agriculture).
- le bâti plus récent de type maison individuelle, au milieu du jardin.

Photo 18 : Exemple d'habitats individuels et collectifs dans le Chef-Lieu



Habitat individuel au premier plan et habitat ancien au second plan



Habitat groupé de 7 logements



Habitations individuelles (lotissement récent Est)



Petit collectif dans le centre historique du Chef-Lieu

- Les fonds de façades

Les façades sont habillées de crépi de couleurs similaires, blanc cassé/beige/ocre/ légèrement orangé ou parées de pierres taillées. Elles possèdent généralement un bardage bois en partie haute posé verticalement.

Photo 19 : Exemples de façades crépie et/ou parées de pierres



INTERDICTIONS :

- les façades non homogènes avec parements dispersés
- les parements de pierre d'aspect non local (exemple : pierre de bourgogne)
- les plaquettes de parement, les dalles de pierres fines (dimension et épaisseur)
- les parements qui apparaissent trop artificiels (tailles trop régulières, ajouts de placages éparés sur la façade/habillages trompe-l'œil...)

PRECONISATIONS :

- Privilégier la pierre d'aspect et couleurs locaux
- Privilégier les crépis texturés (grattés, talochés) éviter les crépis uniformes, lisses et fins ou enduits projetés et écrasés
- Conserver les tons pierres naturelles existants dans le village (voir palette de couleurs)
- Eviter les parements trop fins avec tranche visible sur les angles de façades

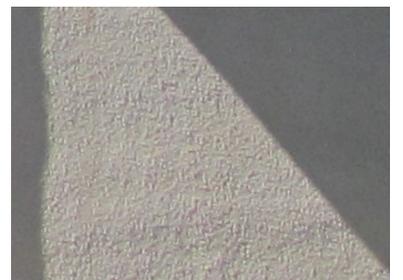
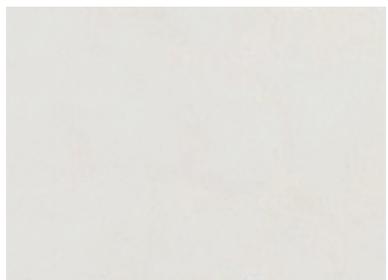
Photo 20 : Les revêtements interdits



Photo 21 : Exemples de façades en pierre ou parement de pierre préconisés



Photo 22 : Illustrations de revêtements de façades recensés à Montagny tolérés ou préconisés



Commune de Montagny – analyse paysagère

- *Les garde-corps et serrureries*

Les garde-corps sont majoritairement en bois de planches simples. Certains sont ornés de motifs ajourés (sapins, cœurs...), métalliques, en fer forgé ou mixtes (acier inox et bois).

INTERDICTIONS :

- Les garde-corps métalliques imitation bois ainsi que les panneaux de verre
- Les garde-corps métalliques avec décors en découpes laser

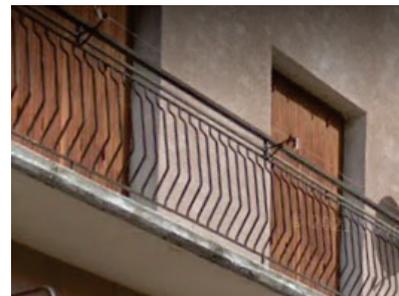
PRECONISATIONS :

- Privilégier les gardes corps bois de forme simple, éviter les découpes et décors qui ne font pas partie de l'historique de la commune.
- Privilégier les gardes corps métalliques en ferronneries simples à l'image du centre historique

Photo 23 : exemples de garde-corps interdits



Photo 24 : Exemples de garde-corps existants à Montagny préconisés



Commune de Montagny – analyse paysagère

- Les toitures

Les toitures sont en bac acier, recouvertes de tuiles de couleur grise ou plus rarement brune, d'ardoise pour le bâti patrimonial ou très ancien. Elles sont composées de deux pans simples et plus rarement d'une croupe ou d'un pan. Les débords de toit sont systématiques. Les axes des faitages sont dans le sens de la pente.

Photo 25 : Vue depuis la terrasse du bar restaurant sur une partie des toitures du Chef-Lieu



PRECONISATION :

- Conserver un faitage principal dans le sens de la pente.

1.5.6 Les espaces de stationnement

Les espaces de stationnement sont placés systématiquement face à la route d'accès en façade principale de l'habitation. Ce sont des garages en rez-de-chaussée (ou au 1^e étage) de dimension standard et dont les portes d'accès sont en bois de couleur naturelle (ou PVC imitation bois).

INTERDICTIONS :

- Eviter la mutualisation des garages côte à côte trop systématiques
- Les portes de garage métalliques qui ont une connotation trop industrielle

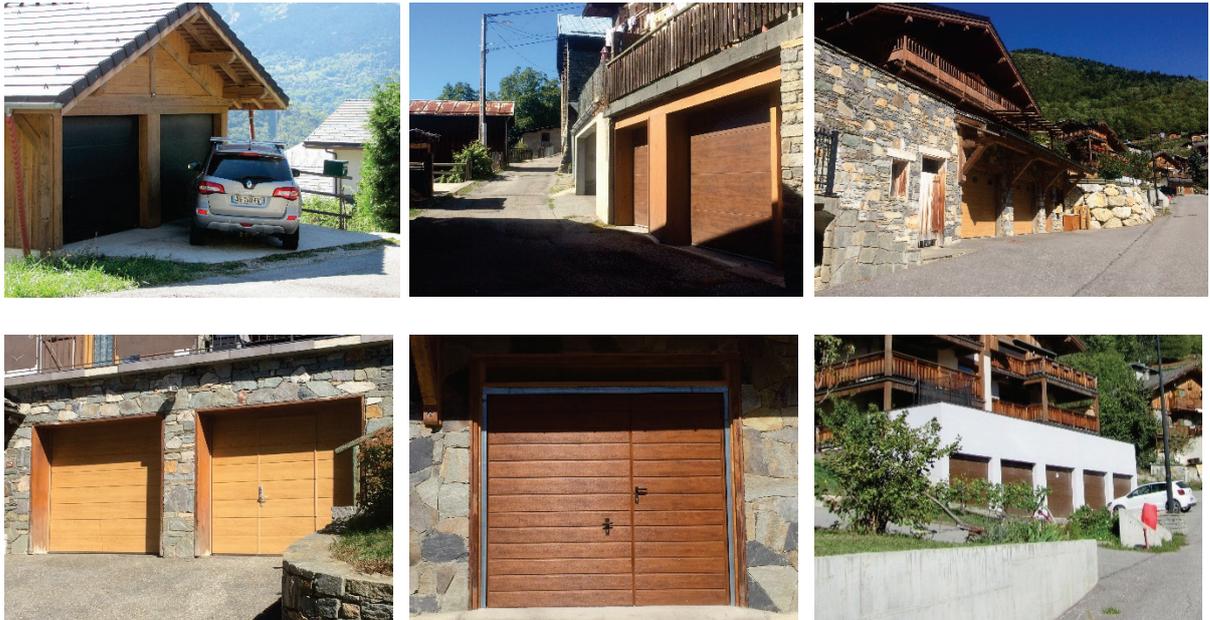
PRECONISATIONS :

- Implanter les garages au plus près de la route de desserte
- Privilégier la diversité dans les reculs ou les auvents devant les garages
- Privilégier les portes de garage en bois de couleur naturelle
- Prévoir la possibilité de dégager les parkings en balcon pour créer des zones de rassemblement éphémères (fête des voisins, fête de village, évènements divers...)
- Il est recommandé de traiter les auvents orienté sud afin de favoriser l'installation de panneaux solaires

Photo 26 : Exemples d'aspect des garages



Photo 27 : Exemples de garages avec entrée en façade principale dans le village préconisés



1.5.7 Les couleurs, les aspects et matériaux privilégiés à Montagny

Des couleurs reviennent régulièrement dans le village et font sa singularité. En effet, si les façades sont plutôt dans les tons pierre et les boiseries d'aspect naturel, certains éléments se distinguent et font office de repère dans le village, par exemple une façade d'un rose plus soutenu, un garde-corps peint en rouge brun pastel, une porte de garage verte en accord avec les gardes corps de la maison qui la surplombe. Tous permettent de différencier un secteur d'un autre du Chef-Lieu.

De plus, les matériaux utilisés pour les constructions sont plutôt d'aspect brut.

Les façades sont enduites d'un crépi gratté ou de pierres locales pour les bâtis les plus anciens. On remarque aussi l'omniprésence du bois, sur les façades, sur les clôtures, le mobilier urbain... d'aspect et de coloris naturel ou très rarement peints. Ces matériaux, pour la plupart vernaculaires, apportent une valeur et une esthétique particulières dans le village. Ils sont donc à conserver et à privilégier pour les futurs projets d'aménagement.

PALETTE COLORIMETRIQUE DES FAÇADES DE MONTAGNY Chef-Lieu

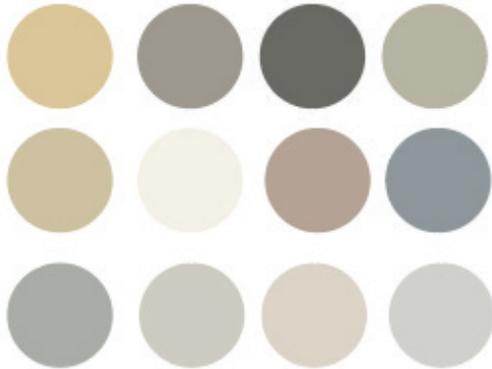
Teinte des crépis:



Aspect des crépis:



Teintes de pierres:



Teinte des boiseries:

Bois peints



Lasures naturelles

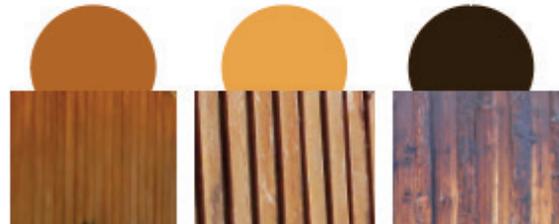


Photo 28 : Illustration de quelques matériaux retrouvés régulièrement dans la commune



Bois vieilli naturellement



Parement et porte bois



Murets de pierres sèches

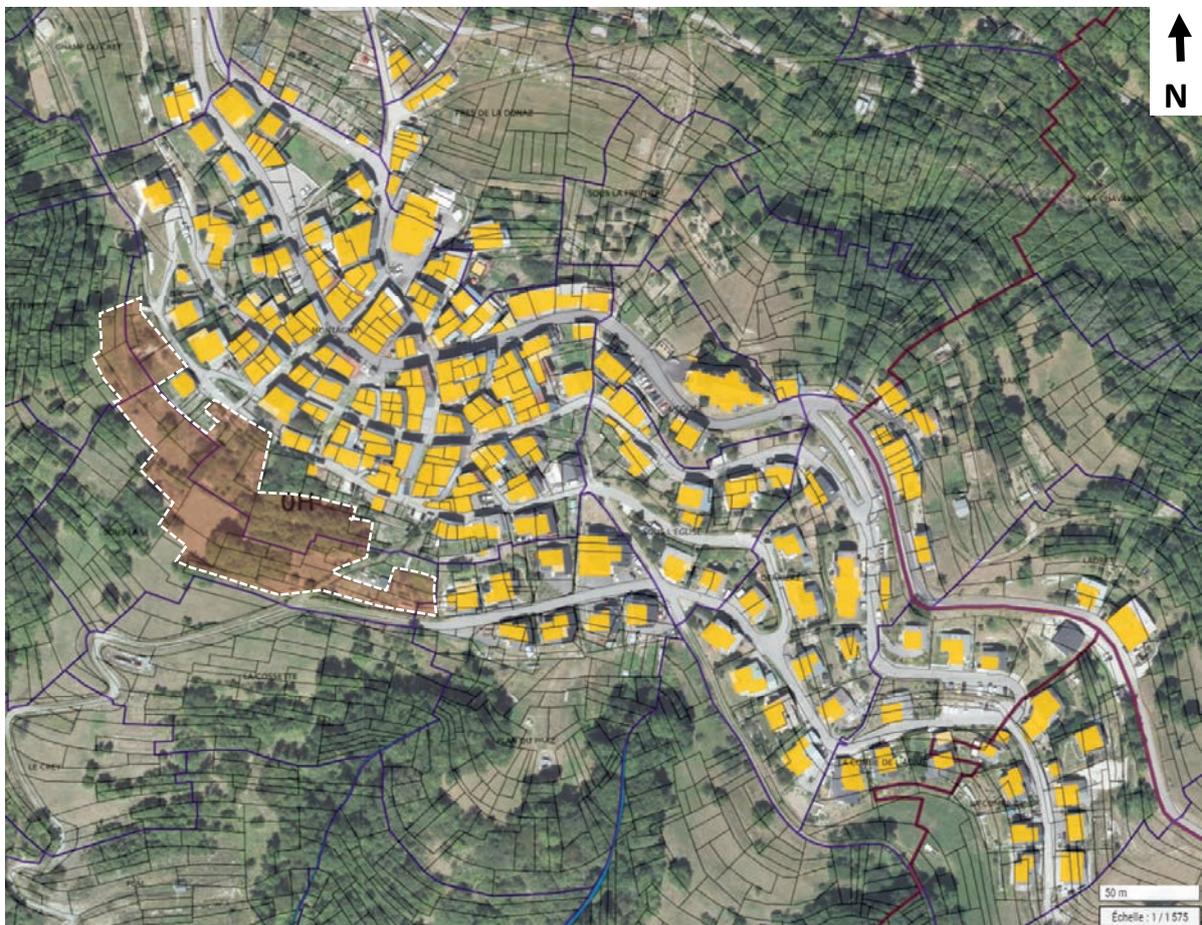
2 LES LIEUX D'IMPLANTATION DU PROJET

Le projet d'extension urbaine se situe dans le prolongement de l'actuel cœur de village de Montagny. Afin qu'il s'articule et s'intègre au mieux à la trame du village existant, il est nécessaire de prendre en considération les éléments du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture évoqués en première partie de cette analyse.

2.1 ETAT DES LIEUX DU SECTEUR D'IMPLANTATION DU PROJET

Le projet de nouveau lotissement se situe en contrebas, au pied du Chef-Lieu, au Sud/Sud-ouest. Il s'agit d'un secteur non artificialisé, où se mêlent arbres et arbustes éparses, d'anciens noyers notamment, des vergers constitués de pruniers, cerisiers et quelques pommiers, de jardins exploités, de prairies et quelques secteurs en friche. Les jardins et arbres caractéristiques devront être au maximum préservés.

Figure 7 : Zone d'implantation du projet



Source : Parcellaire - Geofoncier

Photo 29 : Zone d’implantation à l’échelle du versant et du village – vue lointaine



Le projet de lotissement doit retenir les dynamiques repérées en première partie.

Le schéma ci-dessous indique les éléments urbains et paysagers à prendre en compte à savoir :

- La morphologie du Chef-lieu
- Les passages et perméabilités
- Les espaces de rencontre
- Les points d’eau

Figure 8 : Schéma des dynamiques paysagères et urbaines à prendre en compte pour le développement général du Chef-Lieu



Le projet de développement s'inscrit comme un « socle », en pied de Chef-Lieu. Ainsi, il est nécessaire de bien considérer l'intégration du nouveau lotissement dans l'ensemble du cœur de village. Ce socle sera visible depuis les versants voisins, notamment depuis Courchevel.

2.2 LE PROJET ET SON INSERTION DANS LE PAYSAGE DE LA COMMUNE

2.2.1 Le schéma global d'aménagement

Afin que le projet de lotissement s'intègre au mieux dans le paysage et le maillage urbain existant, les éléments structurels du village évoqués précédemment doivent être compris. Nous avons retranscrit les éléments à prendre en considération dans un schéma global d'aménagement de façon à ce que le tissu apparaisse homogène. Celui-ci est non factuel et sera amené à évoluer en fonction des contraintes repérées sur le site.

Figure 9 : Schéma global d'aménagements du secteur du futur lotissement des Noyers



2.2.2 Les végétaux

Le secteur concerné par le projet de lotissement est composé de nombreux fruitiers : pruniers, noyers, noisetiers, pommiers, cerisiers, cognassiers, ... ainsi que quelques arbres et arbustes comme les frênes. Une noyeraie recouvre une grande partie des parcelles situées au centre du secteur du projet. Certaines zones s'enrichissent laissant place à des frênes naissants, du cynorrhodon, des ronces, des orties, du bouillon blanc, de la bardane... Les grandes surfaces de prairies se composent essentiellement de graminées diverses, trèfle, poacées ...

Quelques jardins-potagers sont exploités, accueillant une diversité de plantes maraichères qui évoluent au fil des saisons (diverses cucurbitacées de saison, salades, petits fruits, vignes...). Ils sont situés au Nord-Est et au Nord-ouest du secteur de projet à proximité des habitations (voir schéma).



Commune de Montagny – analyse paysagère

Quelques parcelles semblaient accueillir des zones jardinées, aujourd’hui enrichies ou plantées de jeunes arbres.

Les variétés locales, les arbres et arbustes fruitiers, sont à conserver au maximum afin de garder le témoignage historique des vergers

Photo 30 : Illustration de la strate végétale du secteur des Noyers

ETAT DES LIEUX DE LA STRATE VEGETALE (Zoom sur le secteur du projet)

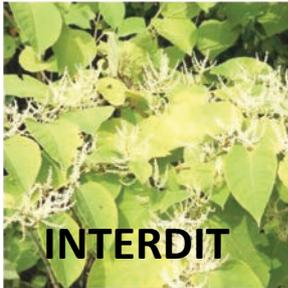


INTERDICTIONS :

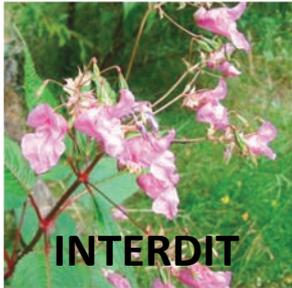
- Les végétaux trop occultants, notamment les haies monospécifiques persistantes (thuyas, épicéas, lauriers, ...) de hauteur supérieure à 1.50m afin de préserver les percées visuelles dans le lotissement.
- Les arbres à feuilles persistantes et haies de persistants sont limités à ¼ des plants.

- Liste non exhaustive de végétaux interdits:

Mesure prescriptive : la plantation de végétaux exotiques envahissants est interdite (ex : renouée du Japon, bambou, ambroisie, ...). La liste non-exhaustive ci-dessous est donnée à titre indicatif :



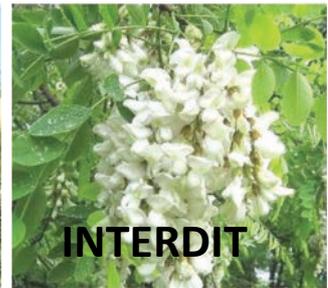
Renouée du Japon



Balsamine de l'Himalaya



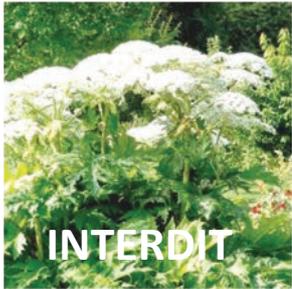
Herbe des pampas



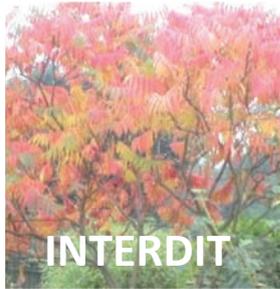
Robinier faux acacia



Arbre aux papillons



Berce du Caucase



Sumac de Virginie



Raisin d'Amérique

PRECONISATIONS PAYSAGERES:

- Conserver au maximum les arbres « remarquables » ou de qualité sur le secteur (s'ils ne contraignent pas techniquement l'aménagement du secteur).
- Garder une logique d'ensemble en privilégiant les arbres endémiques, en reprenant des variétés similaires à celles recensées sur l'existant
- Privilégier la diversité des essences locales et mellifères
- Conserver au maximum des espaces jardinés, et des potagers visibles depuis les espaces publics qui font la spécificité du secteur
- Privilégier les essences comestibles (locales, adaptées au climat) aux abords des chemins d'accès publics, en prenant soin d'éviter de les mélanger avec des essences non comestibles.
- Supprimer les variétés souffrantes, les arbres anciens présentant un mauvais développement
- Supprimer les végétaux existants qui obstruent les percées visuelles
- Mettre en place des espaces publics de rencontre et de repos (banc, fontaine, abri, point info...), proposer des jardins partagés...
- Si elles sont souhaitées, privilégier les haies de hauteur inférieure à 1.50m et une composition diversifiée des essences

NB : possibilité de réimplanter les jeunes plants existants en les déplaçant provisoirement en pépinière le temps d'effectuer les travaux. Les végétaux seront plus à même de résister car ils seront déjà adaptés au terrain et seront plus gros que des jeunes plants nouvellement implantés.

- *Liste non exhaustive de végétaux à privilégier:*

Arbres fruitiers : *Pommier, poirier, cerisier, merisier, prunier, pêcher (de vigne), noyer, noisetier ...*

Arbustes fruitiers : *Framboisier, groseillier, cassissier, vigne*

Arbres mellifères : *Érable, saule, châtaigner, tilleul...*

Commune de Montagny – analyse paysagère

Végétaux arbustifs mellifères : *Lierre, clématite, chèvrefeuille, bruyère ...*

Petits végétaux mellifères : *Arnica, calendula, bleuet, pissenlit, digitale, aster des alpes, achillée millefeuille, scabieuse des alpes, hellébore, bourrache, cosmos, menthe, fenouil, serpolet, ciboulette*

Végétaux adaptés aux secteurs humides : *Menthe, cardamine, cerfeuil, dorine, saxifrage, grasette, renoncule, sédum...*



Erable plane



Saule



Châtaigner



Tilleul



Chèvrefeuille



Bruyère



Aster des alpes



Arnica



Bourrache



Serpolet



Scabieuse des alpes

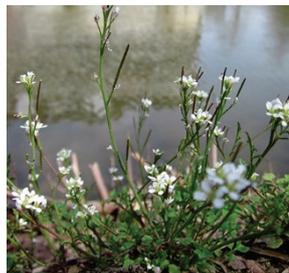


Digitale

Plantes de ruisseaux de montagne:



Menthe



Cardamine



Cerfeuil



Dorine



Saxifrage



Grasette



Renoncule



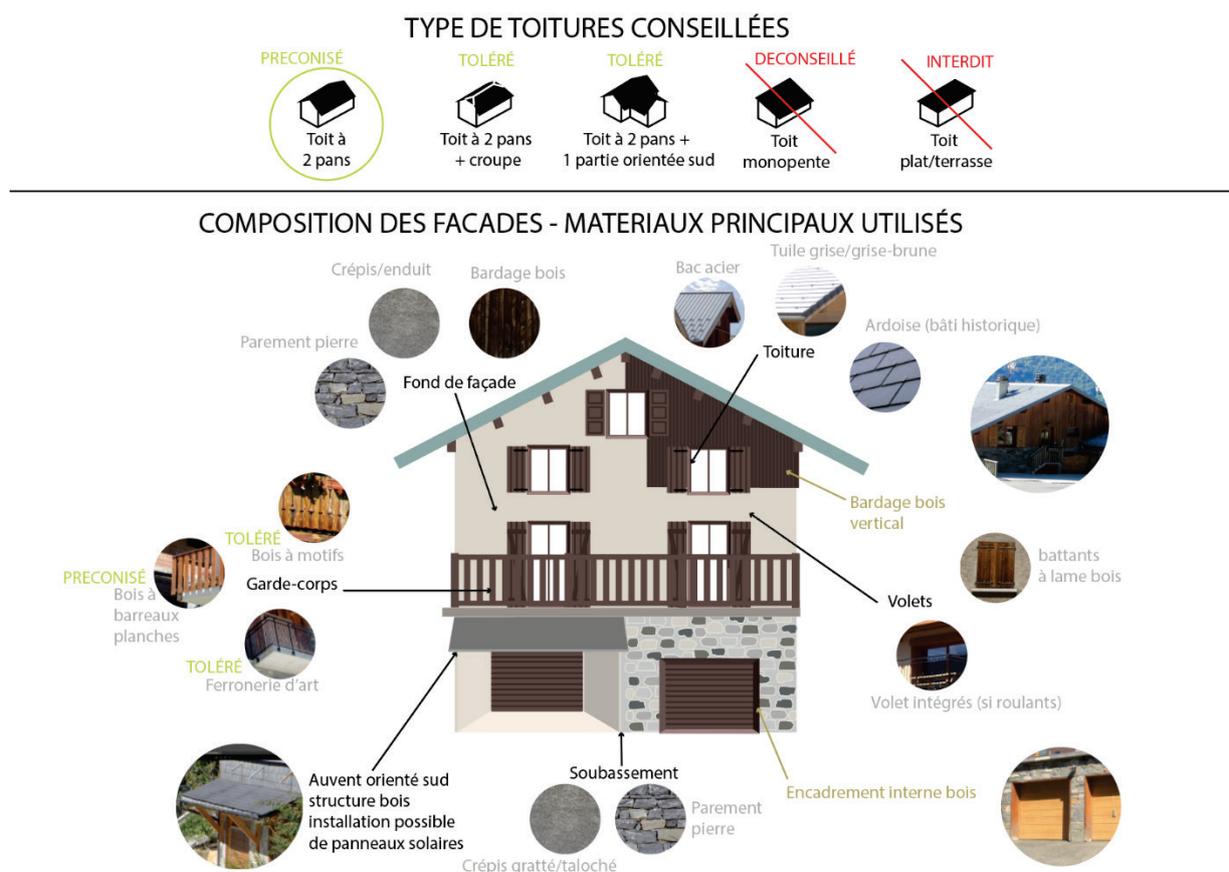
Sédum

2.2.3 L'architecture

Le projet de lotissement devra assurer une continuité d'un point de vue architecturale. En effet, si le secteur n'est pas encore pourvu d'habitations, des constructions se trouvent à proximité immédiate. Elles devront être prises en compte dans les choix architecturaux du projet. Pour cela, les préconisations évoquées en première partie s'appliquent (aspect des façades, des toitures, garages, garde-corps...).

L'implantation du bâti devra quant à lui prendre en compte le maillage urbain afin de constituer une cohérence d'ensemble.

Figure 10 : Les grandes composantes à retenir pour l'architecture de Montagny



PRECONISATIONS ARCHITECTURALES :

- Implanter le bâti en suivant au maximum les courbes de niveau du terrain naturel, en orientant le faîtage principal perpendiculairement aux courbes de niveaux.
- Prévoir un espace entre les habitations pour préserver des percées visuelles dans le nouvel îlot urbain.
- Favoriser la diversité architecturale tout en conservant une unité d'ensemble, en prévoyant une variation dans les implantations des garages, des choix de revêtement des façades (avec ou sans bardage bois, crépi de teinte et d'aspect différent...), comme sur les lotissements existants sur la commune
- Privilégier le bois pour les garde-corps
- Privilégier les auvents face au sud pour l'implantation de panneaux solaires

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes :

Carte 1 : Localisation du projet	3
Carte 2 : Les unités paysagères à l'échelle de la commune	4
Carte 3 : Cônes de vue principaux recensés en direction de Montagny.....	8

Table des figures :

Figure 1 : Représentation cartographique de l'étendue de la vallée de la Tarentaise	2
Figure 2 : Carte de l'Etat-Major (1820-1866)	12
Figure 3 : Photos aériennes de 1950 à nos jours	12
Figure 4 : Parcellaire en lanières au Sud-Est du Chef-Lieu de Montagny dans les années 1950-60.....	13
Figure 5 : Photo aérienne de Montagny aujourd'hui (2020-2022)	14
Figure 6 : Plan simplifié des trames vertes et bleues et de la trame urbaine de Montagny	15
Figure 7 : Zone d'implantation du projet	31
Figure 8 : Schéma des dynamiques paysagères et urbaines à prendre en compte pour le développement général du Chef-Lieu.....	32
Figure 9 : Schéma global d'aménagements du secteur du futur lotissement des Noyers.....	33
Figure 10 : Les grandes composantes à retenir pour l'architecture de Montagny	37

Table des photos :

Photo 1 : Synthèse des grandes unités paysagères à l'échelle du versant de Montagny in situ	5
Photo 2 : Les éléments patrimoniaux identitaires qui font office de repères pour la commune.....	9
Photo 3 : Points de vue lointains sur le village de Montagny	9
Photo 4 : Vues sur les massifs environnant et le grand paysage depuis le Chef-Lieu de Montagny	11
Photo 5 : Exemple de vues ouvertes et cadrées entre deux bâtis dans le village.....	11
Photo 6 : Vue du Chef-lieu depuis la rue du lotissement des Jardins	15
Photo 7 : Exemple de jardins visibles depuis les routes et chemins publics du Chef-Lieu.....	16
Photo 8 : Exemple de fruitiers en bordure des voies publiques (à conserver)	16
Photo 9 : Exemples de clôtures interdites.....	17
Photo 10 : Exemples de clôtures métallique et bois.....	18
Photo 11 : Clôtures existantes faisant office de garde-corps préconisés	18
Photo 12 : Exemple de murs de pierre sèche et tas de bois in situ : générateurs de micro-habitats ..	20
Photo 13 : Exemples de traversées ou accès entre deux parcelles ou habitations dans la pente.....	20
Photo 14 : Exemple d'escalier avec traverses bois et talus ouvert, tous deux ornés de végétaux.....	21
Photo 15 : Exemples d'ambiance paysagère par les plantations à favoriser	21
Photo 16 : Illustration d'une placette faisant office de point de rassemblement et d'observation.....	22
Photo 17 : Exemples de « micro-espaces » publics qui invitent à la contemplation et à la rencontre	22
Photo 18 : Exemple d'habitats individuels et collectifs dans le Chef-Lieu	23
Photo 19 : Exemples de façades crépie et/ou parées de pierres.....	24
Photo 20 : Les revêtements interdits	25
Photo 21 : Exemples de façades en pierre ou parement de pierre préconisés	25
Photo 22 : Illustrations de revêtements de façades recensés à Montagny tolérés ou préconisés	25
Photo 23 : exemples de garde-corps interdits	26
Photo 24 : Exemples de garde-corps existants à Montagny préconisés.....	26

Commune de Montagny – analyse paysagère

Photo 25 : Vue depuis la terrasse du bar restaurant sur une partie des toitures du Chef-Lieu	27
Photo 26 : Exemples d’aspect des garages	28
Photo 27 : Exemples de garages avec entrée en façade principale dans le village préconisés	28
Photo 28 : Illustration de quelques matériaux retrouvés régulièrement dans la commune.....	30
Photo 29 : Zone d’implantation à l’échelle du versant et du village – vue lointaine.....	32
Photo 30 : Illustration de la strate végétale du secteur des Noyers	34